Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260918-2026-09-01-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT

Séance du 18 septembre 2026 à 18h

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 32

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1er adjoint
Laurence Ledesma 2ème adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3ème adjoint
Nathalie Morice, 4ème adjoint
Eric Soreau, 5ème adjoint
Gaelle Martin, 6ème adjoint
Thomas Ruspil, 7ème adjoint
Pascale Fossecave, 8ème adjoint
Guillaume Boivin, 9ème adjoint

Jérôme Roteta, Charlotte Loubet-Latour, Jean Helou, Delphine de Torregrosa, Serge Peyrelongue, Patrice Irazoqui, Marie de Merlis, Hien Duhart-Gras, Nahia Graciet, Claire Scotcher, Loic Jouenne, Monique Labattut, Philippe Etcheberry, Laura Maisonnave, Mathis Tenneson, Manuel de Lara, Mirentxu Largounez, Ainara Sistiaga, Pierre-Laurent Vanderplancke, Mikaela Guiresse-Duperou, Hugo-Luc Maillos, Pierre Koch, conseillers municipaux en exercice.

Installation d'un conseiller municipal et élection dans les commissions municipales et divers organismes

Rapporteur :

M. le Maire

Pouvoir :

- Jean-Christophe Perardel, conseiller municipal à Manuel de Lara conseiller municipal

Date de la convocation : 11 septembre 2026

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Hien Duhart-Gras, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260918-2026-09-01-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

N° 1 – Installation d'un conseiller municipal et élection dans les commissions municipales et divers organismes

M. le Maire, expose :

Mme Dupuy-Althabegoity a fait part de sa démission du conseil municipal par courrier reçu en mairie le 5 aout 2026, transmis à M. Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques le 6 aout 2026.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-4 du code général des collectivités territoriales et de l'article L 270 du code électoral, il convient d'installer son remplaçant à partir de l'ordre de la liste *« Donibanen Bizi »*.

M. Koch Pierre, suivant sur la liste, a été sollicité pour remplacer Mme Dupuy-Althabegoity. Il doit donc être installé en tant que conseiller municipal.

Il est nécessaire de procéder à son élection dans les diverses commissions devenues incomplètes et organismes suivants :

- commission municipale *« Travaux, stationnement, cadre de vie et espaces verts, ports et pêche»*,
- commission municipale *« Transition écologique, environnement et biodiversité»*
- commission municipale *« Sports et littoral »*
- commission extra-municipale «*Fêtes traditionnelles*»
- membre titulaire au sein du Syndicat de la baie

Il est proposé au Conseil municipal :

- de procéder à l'installation de M. Koch Pierre conseiller municipal,

- de procéder à son élection dans les commissions suivantes :

 - commission municipale *« Travaux, stationnement, cadre de vie et espaces verts, ports et pêche»*,
 - commission municipale *« Transition écologique, environnement et biodiversité»*,
 - commission municipale *« Sports et littoral »*,
 - commission extra-municipale «*Fêtes traditionnelles*»,
 - de le désigner membre titulaire au sein du Syndicat de la baie.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Finances, administration générale et ressources humaines* » du 9 septembre 2026,

- Procède à l'installation de M. Pierre Koch en tant que conseiller municipal,

- Procède à son élection dans les commissions suivantes :

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260918-2026-09-01-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

- commission municipale « *Travaux, stationnement, cadre de vie et espaces verts, ports et pêche*»,
- commission municipale « *Transition écologique, environnement et biodiversité*»,
- commission municipale « *Sports et littoral* »,
- commission extra-municipale «*Fêtes traditionnelles*»,
- Désigne Pierre Koch comme membre titulaire au sein du Syndicat de la baie.

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

Mairie de St Jean de Luz (Pyrénées Atlantiques)